L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: rue de Chartres 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 21 AOUT 1864. — Entre Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 21 AOUT.

Nouvelles du Nord
D'UN JOUR PLUS RECENTES.

Les milices de la Georgie concentrées à Atlanta.—Bruit de l'arrivée de Beauregard à Mobile—Combat probable entre Sheridan et Early—Affaires devant Petersburg — Nouvelles maritimes—Marchés de New York.

Le bateau à vapeur T. L. McGill, arrivé hier soir de St Louis, nous a apporté des journaux de cette ville du 13 courant. Nous y puisons les dépêches qui suivent:

Opérations dans la vallée.

New York, 12 août—Le correspondant de la *Tribune* auprès de l'armée de Sheridan, écrit le 11: les troupes de Sheridan ont levé le camp hier à Halltown et ont marché à Berryville sur la route de Winchester, où elles sont arrivées hier après-midi avec peu d'opposition. La cavalerie de Imboden a escarmouché avec notre avant-garde de Charlestown, mais elle a été aisément repoussée.

Sheridan a repris sa marche ce matin, et il s'attend à rencontrer l'ennemi à Opequa, à cinq milles en deça de Winchester. Il y aura une bataille à moins que l'ennemi ne retraite.

Martinsburg a été occupé par nos forces. Les rebelles ont pendu hier, à cet endroit, le sergent White, un de nos éclaireurs.

L'intérêt se concentre sur les troupes de Sheridan dont la campagne s'inaugure de façon à donner de brillantes espérances.

Le bruit court ici que Sheridan a battu Early et a fait un grand nombre de prisonniers près de Winchester et que Early est en pleine retraite.

New York, 12 août—Une dépêche de Washington au *World* dit qu'il y a lieu de croire qu'une bataille a été livrée près de Winchester, entre les forces de Sheridan et le gros des rebelles sous Early.

On a entendu hier après-midi une forte canonnade dans la direction de Harper's Ferry, et on savait que nos forces serraient de près les rebelles.

Affaires devant Petersburg.

Une dépêche spéciale au *World*, datée du front de Petersburg le 10, dit: Il y a eu un grand feu près de la droite des lignes de l'ennemi, on pense que c'est l'incendie de maisons servant d'entrepôt au commissariat de l'armée rebelle. On a vu une brigade de rebelles se diriger en courant dans cette direction. On ignore si le feu a été éteint assez à temps pour sauver ce qu'il y avait dans les batisses.

New York, 12 août — La situation n'a pas changé devant Petersburg.

Washington, 12 août—Une lettre de l'armée du Potomac dit que tout est tranquille, sauf l'échange de coups de feu entre les piquets sur le front du corps de Burnside.

Le Richmond *Enquirer* dit que nous commandons Petersburg avec 500 canons qui peuvent balayer cette ville, et que sa capture par Grant ne lui vaudrait aucun avantage.

New York, 12 août—On lit dans le Richmond *Sentinel* du 10:

Il n'est pas douteux que Grant ne retire tranquillement de grands corps de troupes de notre front. Nous ne savons où il les envoie, mais ils partent de City Point dans des transports et descendent le James. Depuis deux jours on a vu s'éloigner des steamers chargés de troupes.

New York, 13 août—Le correspondant du *Commercial* est informé que Grant enlève ses canons de devant Petersburg et se prépare à lever le siège de cette ville, tandis que, d'un autre côté, le correspondant du *Post* dit que c'est là une assertion des journaux de Richmond.

New York, 12 août — Le correspondant du *Herald* auprès du 9e corps écrit que sur le front de Hill il y a des canons à pivot de 200 et une batterie de canons Parrott de 40 dont les rebelles vont faire l'essai.

Géorgie.

New York, 12 août—Une dépêche de Washington au *Commercial* dit que le succès de Sherman à Atlanta n'est pas considéré comme problématique et qu'on s'attend bientôt à la prise d'Atlanta.

Une dépêche de Sherman dit que toutes les milices de la Géorgie sont devant lui, sous les ordres de Hood.

Cincinnati, 13 août—Une dépêche de Nashville du 12, au *Commercial* dit qu'il y a eu samedi, dimanche et lundi, des combats assez vifs sur le front, mais qu'il n'y a pas eu de bataille générale. Les avantages sont décidément en notre faveur.

Des nouvelles rebelles récentes disent que le général Hood évalue ses pertes dans la bataille du 22 à 3,000 et celle des forces fédérales à 9,000.

Envoi de Beauregard à Mobile.

Washington, 12 août—On assure que le général Beauregard a été envoyé à Mobile pour prendre le commandement des défenses de cette place. Cet officier du génie a certainement fait preuve d'un talent élevé comme l'attestent la défense de Charleston et celle de Petersburg. Mais la position actuelle de l'armée de Sherman fait de la position de Mobile un point de peu d'importance, et on n'éprouve pas au quartier général de vive sollicitude à propos de la prise de cette ville.

Le bruit que Beauregard est allé à Atlanta est traité ici d'absurde.

Nouveau corsaire à l'œuvre.

New York, 12 août—Un pilote qui a amené une barque italienne, fait le rapport suivant: Jeudi, à neuf heures du matin, à environ 80 milles au Sud-Est de Sandy Hook, j'ai vu un steamer portant pavillon américain. Il est venu jusque sous la proue de la barque, mais ne l'a pas hélée. Le bateau-pilote *James Funck* ayant paru en vue, le steamer a hissé le pavillon rebelle, a capturé le bateau, y a mis un équipage et s'est dirigé vers la Pointe Montauk, suivi par sa prise. En même temps le pilote a aperçu à 3 milles sous le vent, une goëlette avec les voiles flottant au gré du vent, et en train de couler. Le corsaire avait donc évidemment l'éventrer. Le batiment corsaire est petit, de construction anglaise, avec une proue droite, peint en blanc avec fond rouge, il porte un canon à pivot à l'avant et un à l'arrière et un canon de bordée, il est très fin. Un bateau pilote pourrait le gagner de vitesse.

Fort Hamilton, 13 août—Un brick à vapeur vient de passer ici avec trois hommes de l'équipage du steamer *Carrie Estelle* de Boston, brûlé sur mer par le corsaire *Tallahassee*. Cinq matelots de la barque *B y State*, aussi incendiée, ont été recueillis de la goëlette *Carroll* dans la baie. Ils disent que leur navire a été capturé le 11.

New York, 12 août—Un passager arrivé de la Nouvelle-Orléans sur le *Locating Star*, rapporte que ce steamer a été poursuivi pendant quatre heures par un steamer corsaire qui lui a tiré trois coups de canon.

Le pirate *Tallahassee* qui vient de détruire nombre de navires dans nos eaux est un steamer en fer, peint de blanc, ayant deux cheminées, deux hélices, environ 240 pieds de long, 20 pieds de large et tirant 9 pieds d'eau, sa coque est marquée *Tallahassee*, de Londres, 1864, sa machine porte la marque de J & W. Dudgeon, Londres, il est gréé en schooner à l'avant et à l'arrière et porte trois canons, son équipage se compose d'environ 120 personnes, y compris les officiers. C'est un mélange de toutes les nationalités, et la plupart des marins viennent, dit-on, de l'armée de Lee. On rapporte qu'il est sorti de Wilmington, il y a six jours, sans avoir été aperçu par aucun des croiseurs de l'amiral Lee. Le *Tallahassee* a à bord comme un lot de coton pour protéger ses bouilloires, et une quantité de bois résineux pour mettre le feu aux navires. Il est commandé par Jno Taylor Wood, des Etats Confédérés. Le chirurgien Shepperd dit qu'il faisait partie de l'équipage du *Chesapeake*. Ils sont couverts de haillons et ressemblent à des diables. L'ingénieur en chef dit qu'il est de Boston ou qu'il a été élevé dans cette ville. La dernière fois qu'on a vu le corsaire, il cinglait vers le Sud Est avec un bateau pilote à sa remorque comme tender. Tous les officiers et matelots des navires capturés ont été mis sous parole et se sont engagés par écrit à ne pas porter les armes contre les rebelles avant d'avoir été régulièrement échangés.

Le tirage à New York.

New York, 13 août—Le *Commercial* dit que les ouvriers de cette ville signent une pétition au Président pour qu'il retarde le tirage qui doit avoir lieu le 5 septembre, afin de donner à la ville le temps de remplir son contingent. Une dépêche de Washington au *Post* dit qu'on rapporte que les officiers rebelles récemment échangés à Charleston n'ont jamais été placés sous le feu des rebelles par le général Foster et qu'un grand nombre d'officiers fédéraux récemment arrivés ont été exposés au feu de Foster à Charleston. Le général rebelle Jeff. Thompson dit que les officiers rebelles n'ont quitté la canonnière fédérale que quand ils ont été échangés.

Marchés de New-York.

New York, 12 août—Le coton est languissant à 1 74 à 1 71. L'or est irrégulier et plus bas, ouvrant à 256 1/8 et fermant à 255 1/2. Les Sterling sont plus bas à 285 à 287 pour le papier-monnaie.

Nouvelles du Sud,
PAR LA VOIE DE WOODVILLE, MISS.

(Extra du *True Delta*)

Les moniteurs franchissent la barre de Dog River—Affaires à Atlanta—Nouvelles de la Virginie—Grant creuse un canal.

Nous avons reçu un extra du Woodville *Republican* du 16 août, où nous lisons les dépêches suivantes:

Mobile, 15 août—Ce soir, deux monitors et cinq canonnières ont franchi la barre de la Rivière au Chien, et sont venus à deux milles des obstructions. Ils ont tiré pendant trois heures sur nos batteries et canonnières, sans causer de dommage. Une de nos canonnières a riposté brillamment, mais nos batteries sont restées silencieuses. Au coucher du soleil, l'ennemi s'est retiré. On a entendu la canonnade ce matin, dans la direction du fort Morgan.

Une dépêche au *Register*, datée d'Oxford le 14 août, dit que Chalmers a fait une pointe sur Abbeyville, a battu l'ennemi, fait 25 prisonniers et s'est retiré ensuite à 4 milles. L'ennemi l'a attaqué et a été repoussé. Notre perte est de 5 tués et de 25 blessés. L'ennemi a perdu 40 hommes tués, 240 blessés et 40 prisonniers.

Atlanta, 15 août—Hier à une heure avancée de la soirée l'ennemi a essayé de refouler nos piquets sur notre centre, mais après une vive escarmouche il a été repoussé. On a escarmouché le long des lignes toute la nuit et toute cette journée, mais peu de bombes ont été lancées contre la ville. Quelques unes portaient des citations hébraïques.

Un corps de cavalerie ennemie a fait une pointe sur Decatur ce soir et s'est porté dans la direction de Cobb's Mill. On dit qu'une petite force d'infanterie est à Decatur. Divers mouvemens indiquent que les Fédéraux se déversent sur notre droite.

Une chaude escarmouche a lieu ce soir dans le centre. Tout est plus encourageant et fait concevoir plus d'espérances qu'à aucun autre moment depuis le commencement du siége.

Petersburg, 14 août—L'ennemi a jeté hier soir une division de cavalerie et peut être de l'infanterie sur le côté nord de la rivière James; mais on suppose que c'est seulement une démonstration et que le coup réel sera porté ailleurs.

On entend ici depuis deux jours une canonnade qui vient d'un engagement entre nos batteries de rivière et les canonnières de l'ennemi. L'ennemi essaye de couper par un canal Dutch Gap on Turkey Bend, à 20 milles au-dessous de Richmond, à un endroit où la péninsule a 7 milles de large et où elle décrit un arc de 30 milles. Nos batteries de rivière ont ouvert le feu sur les travailleurs de l'ennemi et ses canonnières ont répondu. L'objet de l'ennemi en creusant le canal est de prendre en flanc quelques unes de nos batteries près de Chaffin Bluff, sur le côté nord de James River.

Devant Petersburg il y a en quelque feu de mousqueterie et d'artillerie. Le calme règne comparativement.

Nouvelles de Mobile.
LES DEFENSEURS DE LA VILLE.

Nous trouvons dans le *Times* la correspondance suivante:

Escadre de blocus du Golfe,
Baie de Mobile, 10 août 1864.

Hier matin, une partie des batiments à faible tirant d'eau, le *Metacomet*, l'*Itasca*, le *Port Royal* et le *Selma*, et les monitors *Chickasaw* et *Winnebago*, sont partis en reconnaissance du côté de Mobile. Nous avons trouvé les obstructions très formidables, mais non insurmontables, et je persiste dans ma première assertion que Mobile tombera avec le fort Morgan.

A la pointe à Choctaw il y a un ouvrage en terre monté de six canons, à l'est il y a une petite batterie de deux canons construite dans la baie; puis une batterie de six canons qui a été construite en formant un immense enclos de pilotis qu'on a ensuite rempli de sable. A travers le chenal il y a un engin qui a été construit pour servir de batterie flottante ou pour être coulé dans le cas où nous entrerions. A chaque extrémité du chenal il y a deux béliers, batis sur le modèle du *Tennessee*, mais qui ne sont ni aussi grands ni aussi formidables. A l'est de tout cela, il y a la carcasse d'un vieux navire pour servir de batterie flottante, et plus à l'est il y a un fort casematé, sur lequel j'ai compté dix canons. Dans les intervalles entre les deux rives et les batteries et les navires on a enfoncé des pilotis qui ont été sciés juste au dessous de l'eau, et dans lesquels on a enfoncé un fort boulon de fer. Ces boulons sont aiguisés à la pointe de façon à déchirer la carène de tout navire qui donnera dessus. Dans le chenal de la rivière Espagnole on a coulé un vieux brick et les deux allèges qui ont été employées pour faire passer au *Tennessee* la barre de la rivière au Chien.

Il y a aussi deux espèces d'engins ressemblant à des béliers, sur lesquels j'ai vu travailler des ouvriers à l'extrémité occidentale du marais. Il y avait aux quais beaucoup de bateaux à vapeur, mais fort peu avaient de la vapeur, probablement faute d'équipage. J'ai vu dans le nombre trois vapeurs de construction anglaise, probablement des coureurs de blocus. Les rues de la ville paraissaient désertes........ Depuis notre retour nous avons canonné le fort Morgan, et comme les rebelles l'avouent, avec beaucoup d'effet. Ils n'ont atteint personne ni à terre ni à bord de la flotte.

OCCUPATION DE BROWNSVILLE
Par le général Ford.

[*True Delta*]

On a reçu du Rio Grande la nouvelle que le général Ford a pris possession de Brownsville deux jours après l'évacuation des Fédéraux.

Quelques petites escarmouches ont eu lieu entre les Rebelles et nos piquets à la Pointe Isabel et le résultat a été la perte d'un cheval de notre côté et celle de quelques Rebelles atteints par nos carabines.

Plusieurs de nos traînards ont été ramassés par l'ennemi.

Ford a procédé à la mise en location des propriétés [illegible] à Brownsville. L'hôtel Miller est occupé par Peter Sharkey. [illegible] le Miller, le propriétaire [illegible] en voyage sur le côté américain du Rio [illegible] sentiments unionistes bien connus.

Dye est toujours dans l'exercice de ses fonctions comme maire de la ville.

Plusieurs familles rebelles qui étaient allées résider à Matamoros pendant l'occupation de Brownsville par nos troupes sont revenues.

EXPULSION DE CORRESPONDANTS.

Un ordre du major général Canby ordonne le renvoi hors des lignes de la division militaire qu'il commande, de T. M. Cook, correspondant du *N. Y. Herald* et de J. B. Chadwick correspondant de la *Tribune* de N. York, qui après avoir reçu la permission d'accompagner les troupes qui opéraient dans la baie de Mobile, ont publié des informations pouvant être utiles à l'ennemi, et se sont engagés dans une controverse de nature à troubler l'harmonie parmi les troupes.

Le meeting du général McClellan
(*New York Herald* 11)

Un grand meeting pour le général McClellan a été tenu hier soir à Union Square, et on ne peut guère porter à moins de 100,000 le nombre de gens qui y ont assisté. D'habiles orateurs de quatre estrades différentes ont harangué le peuple. Le plus grand enthousiasme a régné, et malgré l'immense cohue, l'ordre n'a pas été troublé un instant et tout le monde s'est dégagé dans le calme le plus parfait.

(*New York World* de même date)

Nos colonnes sont remplies ce matin du compte rendu détaillé du mass meeting du G. B. McClellan, tenu hier soir à Union Square. On n'avait jamais vu un concours d'hommes aussi nombreux et tant d'enthousiasme. Le mass meeting de l'Union tenu à la même place, il y a trois ans, n'avait pas attiré autant de monde, et personne ne pourrait dire que ce dernier meeting n'a pas été égal au premier par l'enthousiasme.

Quant à l'objet de cette réunion, la présentation du général McClellan comme candidat à la présidence, nous n'avons pas besoin de dire que la Convention de Chicago [illegible] le fait qui démontre quelle place ce brave officier occupe dans le cœur du peuple en dehors du grand parti démocrate, et indépendamment de toute intrigue.

L'autre objet qui était de [illegible] la politique et la conduite du général contre lequel une administration imbécile et corrompue a dirigé toute sorte d'attaques, que cette administration a privé d'un commandement qu'il avait rendu glorieux, et dont la politique de guerre a été mise de côté, sur tous les points, aux dépens du peuple, est obtenu, et a été accompli avec succès. Le général McClellan n'a pas besoin d'autre justification. Les complots de ses ennemis ont été déjoués. Les échecs de ceux qui lui ont succédé ont illustré ses succès, et les armes dont on voulait le frapper couperont les mains qui les brandissaient contre lui.

Résolutions.

Attendu que la ligne politique adoptée par le premier magistrat de la nation est en opposition aux injonctions les plus simples de la constitution et à ses propres déclarations faites dans son discours inaugural, et que sous le prétexte spécieux de la nécessité militaire il a commencé un système d'usurpation directe sur les droits des Etats et du peuple en ordonnant des arrestations arbitraires—en frappant la liberté de la parole et de la presse, et en abolissant le droit d'*habeas corpus* là où la Rébellion n'existe pas et en essayant avec fanatisme d'établir une égalité sociale et politique entre des races naturellement différentes, en détruisant les franchises électorales, en assujétissant le vote électoral des Etats à son ambition personnelle, en opposition à l'autorité du Congrès et a créé ainsi une méfiance générale quant à sa capacité politique pour conduire la nation à travers le difficile conflit où elle est maintenant engagée, et

Attendu que ce qui manque maintenant pour terminer la guerre est l'élection d'un président qui administre le gouvernement suivant l'esprit de ses fondateurs et qui offre au peuple du Sud un moyen de rentrer dans l'Union avec tous ses droits sous la Constitution. En conséquence,

Il est résolu 1o—Que le seul remède aux maux actuels est un changement d'administration et de politique.

2o—Que le salut du pays dépend maintenant de la détermination du peuple à élire un homme de son choix et que c'est le premier devoir des membres des conventions de parti d'écarter toutes controverses politiques et de n'avoir égard, dans l'élection des candidats qu'aux vœux des masses qu'ils sont chargés de représenter.

3o—Que le succès dans l'élection, en opposition aux combinaisons puissantes de cette administration, dépend de la popularité du candidat auprès de l'armée et que le scrutin final doit être, par conséquent, favorable à celui de nos grands militaires, qui s'est distingué dans la défense des principes sur lesquels le gouvernement est fondé.

Résolu que dans le major général George B. McClellan nous reconnaissons ces qualités solides qui distinguent le vrai patriote, le soldat, l'homme d'Etat, et le gentleman, et qui assureront une administration aussi honorable à la nation qu'à la civilisation du siècle, et bien que nous ne voulions en aucune manière dénigrer le mérite des militaires nos confrères, nous ne sommes que l'écho de la voix qui vient de toutes les parties du pays sur les ailes du vent quand nous déclarons que cette personnification des espérances comme le choix du peuple américain.

Résolu que nos sympathies sont entièrement à nos braves soldats en campagne, et que nous n'aspirons qu'à voir le jour où nous pourrons, avec nos votes et non avec le canon, maintenir la constitution et l'Union et rendre à notre pays l'inappréciable bien d'une paix honorable.

Résolu que nous recommandons avec instance aux amis du général McClellan de tenir des meetings immédiats dans chaque ville et dans chaque comté, et de donner expression à leurs vœux sur sa nomination à la prochaine convention, que par le peuple, et de se réunir en convention à Chicago, samedi, 27 août, à midi, pour prendre telles mesures qui puissent le mieux rallier l'élément conservateur dans la campagne prochaine.

☞ Suit une grande liste des officiers du meeting.

Le steamer Fung Shuey.

Le steamer de la malle des Etats Unis Fung Shuey, capitaine J. B. Hildreth, part ce matin à 8 heures pour New York directement, avec un chargement complet, $28,410 en espèces et les malles.

Voici la liste de ses passagers:

Dr Geo W Smith, P H Morgan, J Manuel Jofre, sa dame, ses trois enfants et un domestique, S E Castindyke, S S Lanphier, J H Sudargeon, J G Dowling, W A Wyman et un ami, Joe Israel, W H Lewis, J Meyer, S Herrold, E L Pierson, J Christie, Dr J D Green, F G Maynard, W H Smyth, H V Rogers, Jno Powell, J W Valentine, J C Post, E L Bready, N J Taxton, Geo P Abatt, J Jones, A Ernest, Jas Hamilton, F H Noble et 20 passagers d'entrepont.

COMMERCE DE CONTREBANDE.
Frais et recettes des coureurs de blocus.

(Du Liverpool *Courier*.)

Il sera peut-être intéressant pour nos lecteurs de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant des pertes et profits résultant de la course contre le blocus. Ce tableau est garanti comme venant d'une source digne de foi:

Un capitaine, par mois	$5,000
Premier officier	600
Second officier	250
Troisième officier	150
Maître d'équipage	160
Charpentier	160
Comptable	1,000
Maître d'hotel	150
Trois assistants	150
Cuisinier	150
Deux assistants	120
Un ingénieur et trois assistants	3,500
Douze chauffeurs et porteurs de charbon	2,400
210 tonneaux de charbon	4,300
Rations pour l'équipage	2,700
Huile, suif, &c	1,000
Stevedores	5,000
Pilotage en dedans et en dehors	3,000
Assurance	5,000
Usage et détérioration	4,250
Dépenses incidentes	1,000
Intérêt	875
Risques (2 pour cent)	37,500
Provisions pour passagers	3,000
Total	$80,26[illegible]

Contre ces énormes dépenses nous avons les recettes qui suivent:

800 balles de coton pour le gouvernement	$40,000
800 balles de coton pour les propriétaires	40,000
Retour de fret pour le gouvernement	40,000
Retour de fret pour les propriétaires	40,000
Passagers	12,000
Total	$172,000

Ce qui laisse un profit de $91 74[illegible], et ce profit, s'il se réalise, paye le prix du steamer en cinq traversées.

La cause des agitations de l'Europe
[Extrait de la *France* du 26 juillet]

La *Gazette de Moscou* répond, dans son numéro du 10 juillet, aux considérations que nous avions présentées sur les bruits relatifs à l'alliance des trois puissances du Nord, et elle le fait dans des termes qui ne sauraient passer sans protestation de notre part.

Nous avions dit:

"Si cette entente se réalise, la France ne changera rien à sa politique. Après avoir obtenu par les guerres glorieuses qu'elle a faites, les satisfactions qu'elle poursuivait, elle n'a rien à désirer pour elle, et c'est en persistant dans cette attitude calme, qui est le témoignage de sa force, qu'elle maintiendra le plus sûrement une influence désormais acquise, et que personne ne peut lui enlever."

La *Gazette de Moscou* nous répond:

"Sans contredit, ce calme, ce contentement de ses frontières et de sa position actuelle en Europe, tous les amis de la paix et toutes les puissances européennes le souhaitent à la France avec M. de la Guéronnière. Mais, malheureusement, il ne serait pas difficile de prouver que précisément cette disposition d'esprit fait souvent défaut à la France.

"Il ne serait pas difficile non plus de prouver, contre l'opinion du journal de M. de La Guéronnière, que dès le 24 février 1848, la France, dans des vues indubitablement intéressées, a déployé de nouveau l'étendard autour duquel elle s'efforce de rallier les soi-disant 'nationalités opprimées', et que de toutes les puissances de l'Europe c'est elle qui contribue le plus à provoquer la [illegible] des nationalités. Elle se montre à l'égard des [illegible] tant prête à exploiter cette question à son profit comme jadis elle avait exploité [illegible] comme elle exploite encore maintenant les intérêts du catholicisme, de la civilisation européenne, etc. &c.

"Le principe des nationalités, mis en avant par la France, n'est entre ses mains qu'un instrument pour produire partout des complications et pour atteindre, à leur aide, des buts égoïstes. Les intérêts de la paix européenne exigent une réaction définitive contre [illegible] et les manœuvres de ces [illegible] Il n'y a point de paix possible [illegible] la honte et le désordre entre les nationalités [illegible] des Etats sont les moins acceptés [illegible] conservatrice qui a été exposée à [illegible] la reproduction de la question [illegible] lorsque l'on s'attend [illegible] du Nord.

"Aussi, on nous signalons de Lorient, l'attitude [illegible] et la modération de la France, la *Gazette de Moscou* prétend trouver à ses lecteurs des ambitions cachées, des manœuvres et des intrigues de la politique française, qui n'aurait jamais de la principe des nationalités que pour y trouver un moyen de 'bouleverser le monde.'

"Est-il possible de lancer plus ouvertement [illegible] des situations et la vérité de l'histoire.

"Quoi! c'est la France qui a créé l'ordre du jour la question des nationalités? Quoi! c'est elle dont l'ambition trouble les sociétés modernes, et qui met sans cesse en péril la guerre et la révolution? [illegible] Mais, et l'on n'a rien appris, ou a-t-on tout oublié.

"Est-ce que cette question des nationalités, génératrice de combinaisons et d'orages, est aussi vieille que le monde? Est-ce que la France qui l'a inventée et soulevée? Est ce que c'est notre époque qui l'a provoquée?

"Non! tous nous subissons aujourd'hui, dans les complications redoutables dont cette question menace l'Europe, l'héritage d'un passé de ravages, de fautes, et d'une politique aussi imprévoyante qu'exclusive.

"Est-ce la France qui a partagé la Pologne, et qui, depuis plus d'un siècle a créé par là, au centre de l'Europe, un foyer permanent de troubles et d'agitation?

"Non! c'est la Russie, c'est l'Autriche, c'est la Prusse, malgré les énergiques protestations de tous les gouvernements qui se sont succédé en France.

"Est-ce la France qui a menacé la nationalité ottomane d'abord d'une soumission humiliante et bientôt d'une domination imposée par la force? Est-ce la France en 1853, qui a envoyé le prince Menschikoff à Constantinople? Est-ce la France qui a fait franchir le Pruth à ses armées au mépris de tous les droits des gens?

"Non! c'est la Russie, en secret appuyée par les puissances allemandes.

"Est-ce la France qui a créé en Italie le mouvement national auquel se rattachent les noms de tous les grands hommes de la Péninsule depuis Dante jusqu'à Manin? Est-ce la France qui a cherché à opprimer ce noble peuple sous le joug étranger? Est-ce la France qui a passé le Mincio et envahi le Piémont?

"Non! c'est l'Autriche, convaincue de la sympathie secrète de la Prusse et de la Russie.

"Est-ce la France enfin qui a attaqué le Danemark, donnant au monde le spectacle douloureux du faible écrasé par le fort? Est-ce la France qui a déchiré, sur les bords de l'Elder, le droit des traités? Est-ce la France qui cherche à démembrer aujourd'hui, dans le Sleswig, la nation danoise, au risque de faire une seconde Pologne au Nord de l'Europe?

"Non! c'est la Prusse aidée de l'Autriche et secondée par la Russie.

"Voilà la vérité. Voilà la voix impartiale de l'histoire.

"Ce sont les puissances du Nord qui, par une politique contraire aux aspirations les plus légitimes des peuples, fatale à la paix intérieure et extérieure des Etats en lutte avec les principes qui dirigent irrésistiblement désormais les sociétés modernes, ont provoqué le malaise qui, depuis un siècle, pèse sur l'Europe et ne lui laisse ni paix ni repos.

"Comment, après avoir semé le vent, peuvent-elles s'étonner de récolter la tempête? Comment, en face des difficultés qu'elles ont partout soulevées, peuvent-elles accuser ceux dont la sagesse et la prévoyance leur ont vainement montré le danger et l'abîme au devant desquels elles se précipitaient? En vérité ceci est plus que de l'aveuglement.

"Dans cette situation, quel faut si évidemment imputer à la politique des cours du Nord, quelle a été l'attitude de la France?

"Certes, si elle avait eu les ambitions qu'on lui attribue, le moment était favorable. L'Europe est si mal assise sur les bases chancelantes du vieux droit public, que le moindre effort suffirait pour la bouleverser.

"Eh bien! loin de chercher à profiter des complications où elle pouvait trouver une revanche éclatante contre l'œuvre des anciennes coalitions, la France n'a cherché qu'à pacifier le monde moderne.

"A chaque incident de la situation troublée qu'agite malheureusement l'Europe, loin de jeter dans sa force et dans sa liberté, elle a fait tous ses efforts pour nouer le faisceau des grandes puissances dans l'intérêt de la paix générale.

"Lorsqu'il lui était si facile de faire dévier par chacune des questions pendantes une question française, elle leur a soigneusement conservé leur caractère élevé d'ordre et d'équilibre européen, et lorsqu'une irrésistible nécessité l'a forcée à prendre les armes pour défendre les intérêts supérieurs du droit et de la civilisation universelle, elle a su s'arrêter à temps et s'est montrée aussi modérée dans la victoire, que puissante et énergique dans l'action.

"C'est elle qui a fait adopter dans le Congrès de Paris ce beau principe qui, loyalement mis en pratique, empêcherait tous les conflits sanglants en soumettant les grands litiges internationaux à l'arbitrage pacifique de l'Europe.

"C'est elle enfin qui, au moment où tant de sombres événements menaçaient la paix européenne, a éveillé l'attention des puissances sur la gravité de la situation et les a conviées à un solennel congrès où toutes les prétentions, tous les droits et tous les intérêts seraient examinés, débattus et jugés dans un généreux esprit de solidarité, de progrès et de conciliation.

"Voilà ce qu'elle a fait. Voilà les actes éclatants par lesquels elle a répondu d'avance à ceux qui voudraient la rendre responsable des agitations qui troublent et inquiètent l'Europe.

"Depuis douze ans, la France est, au contraire, la sauvegarde de la paix générale, elle est l'ordre en face de la révolution, la raison et le droit en face de l'injustice, la modération en face des abus de la force; et aujourd'hui encore, si l'Europe, agitée par tant de passions, n'est pas livrée aux horreurs d'une guerre générale, elle ne le doit qu'à la politique pacifique, calme, forte et loyalement désintéressée de la France.

Taxes d'Etat et licences du 2d district de la ville—Mr N. Gerodias, collecteur de taxes d'Etat du 2d district prévient les contribuables que son bureau sera ouvert de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi pour recevoir les taxes d'Etat des années 1861, 1862 et 1863 sur les immeubles, le capital, etc., ainsi que toutes licences d'Etat sur le commerce, les occupations, professions, etc., pour l'année 1864. Les personnes qui doivent ces licences sont invitées à les payer sans délai si elles veulent éviter les frais de poursuite.

Reprise d'affaires—MM. Wehl & Danziger annoncent qu'ils ont rouvert leur établissement rue du Canal No 163 et qu'ils continueront à vendre au rabais tout ce qui leur reste de leur vieux stock. Ils pourront d'autant mieux le faire que les articles dont il s'agit avaient été importés avant la hausse de l'or et du coton. Une occasion devient [illegible] de plus en plus rares et nous invitons le public à en profiter.

Amer Texien, de Price—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce intitulée QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL. Il s'agit d'une préparation végétale, d'un amer connu sous le nom de "Tonique Texien de Price" qui signa'ent d'une manière très flatteuse plusieurs des habitans les plus connus de la Nouvelle Orléans, lesquels en ont éprouvé les bienfaisants effets. M. Price invite ceux qui voudraient en faire l'essai à s'adresser à son bureau, No 9, rue du Camp (Une [illegible] en contera rien, et il croit pouvoir leur assurer qu'ils s'en trouveront bien.

Louisiana Academy—Nous signalons de [illegible] la famille qui désirent faire donner à leurs enfants une éducation complète, l'institution si habilement dirigée par M. le colonel A. Ferrier, ancien professeur de l'Université de la Louisiane. Son établissement, situé rue de l'Hôpital, No 134, entre les rues Dauphine et Bourgogne, est vaste et spacieux et offre tous les avantages désirables.

Le département des hautes classes comprend l'enseignement de la littérature anglaise et de la littérature française, des langues mortes, des mathématiques, de la géographie, de la tenue des livres, etc. Les langues vivantes et les arts d'agrément sont enseignés par des professeurs de mérite. Dans les classes primaires, la méthode d'enseignement adoptée est telle qu'elle permet de faire faire de rapides progrès aux enfants. Les prix d'admission varient de quatre à huit piastres par mois. On trouvera dans les prospectus de l'établissement de plus amples détails.

Chaussures—Le plus grand magasin de chaussures de la Nlle Orléans, pour la vente en gros, est celui de A. TIRRELL & Co No 9, rue des Magasins. La maison, quoiqu'établie depuis trente ans des affaires considérables, a toujours rempli ses engagements, et inspire à cette heure la confiance que par le passé. Nous appelons l'attention sur l'annonce qu'elle publie dans nos colonnes.

EDITION D'HIER SOIR.

LES MOUVEMENTS REBELLES EXPLIQUES PAR LE WORLD.

(*New York Herald*.)

Le *World* est d'opinion que l'expédition rebelle dans la vallée de la Shenandoah n'a été qu'une feinte, pour détourner 60,000 ou 70,000 fédéraux des opérations sur le Haut Potomac, pendant que des renforts seraient envoyés au général Hood.

Le général Sherman, directement et en son propre nom, n'a mentionné aucunes victoires pour son armée, tandis que le général rebelle Hood, a officiellement annoncé des succès répétés pour la sienne. Nous n'avons pas été chanceux, mais, si nous jugeons bien d'après les nouvelles reçues, il est certain que notre armée a été embarrassée et rendue impuissante. Nous pouvons être dans une grande erreur, mais nous croyons que le point réel du danger aujourd'hui est en Géorgie, près de l'armée de Sherman, sur la rive sud de Chattahoochee.

LA PROTESTATION DE WADE ET WINTER DAVIS.

Le *N. Y. Times*, à propos de la protestation du sénateur Wade de l'Ohio et du représentant au Congrès, Winter Davis, du Maryland, contre la politique de reconstruction du président, dit:

C'est un curieux document, non pas tant par ce qu'il contient que, par ce qu'il indique. Il tend à protéger les droits constitutionnels du Congrès contre les usurpations du président Lincoln. Son but réel est de perdre son élection et d'aider au succès du parti démocrate. Nous avons cherché un autre motif, mais nous n'en voyons pas de meilleur. Le document peut avoir son origine dans l'arrogance et la présomption des deux personnes qui en sont les auteurs, car elles ont, depuis longtemps, opposition à tout ce qui ne vient pas d'eux dans la conduite des affaires nationales, mais le but immédiat du manifeste n'en est pas moins apparent. Le moment où il a été fait, l'esprit qui l'a dicté et l'exhibition qui en forme la conclusion, montrent que MM Wade et Davis cherchent à perdre M Lincoln dans la bataille électorale prochaine.

Nous ne les accusons pas d'incompétence, ou agissant ainsi. Nous ne croyons pas qu'ils en soient coupables. Au contraire, nous regardons leur démonstration actuelle comme simplement [illegible] conforme à leur conduite passée. Il n'y a pas d'hommes qui se soient [illegible] depuis le commencement de la guerre ou plus violemment disposés à concéder aux Etats du Sud leur indépendance plutôt que de voir rentrer dans l'Union avec la jouissance entière de leurs droits sous la Constitution fédérale. Ils ont cherché constamment et fermement, la conquête, la subjugation et l'extermination de ces Etats, afin de fonder sur leurs ruines un nouvel empire basé sur leurs propres idées et gouverné par leurs conseils. Ils ont soutenu la guerre non comme un moyen de restaurer l'Union, mais comme un moyen d'affranchir les esclaves, de confisquer les terres, détruire les droits, étouffer les esprits, et anéantir à jamais les institutions politiques du peuple qui habite les Etats du Sud. Pour que la guerre leur a fait entrevoir ces résultats, ils ont été d'avis qu'elle fut continuée. Au premier signe qu'elle pourrait se terminer avant l'accomplissement de ces résultats, tout l'intérêt de cette guerre s'est immergé dans leur ressentiment politique et personnel.

NOUVEAUX REGLEMENS DU TRESOR
Salaires des nègres

Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain* de New York:

Le département des finances vient de faire publier les nouveaux règlements relatifs au commerce entre les Etats du Nord et les districts rebelles occupés par les troupes fédérales, faisant virtuellement partie de l'Union. Pour la mise en vigueur de ces règlements, deux nouveaux agents du trésor ont été désignés en qualités d'inspecteurs de ce service, et plusieurs bureaux subalternes ont été établis dans les villes frontières.

Les nouveaux ordres du département des finances sont, sous plusieurs rapports, calqués sur ceux qui avaient été mis en vigueur en septembre 1863. Les principales innovations ont trait aux moyens de transport des denrées importées dans les régions soumises au régime militaire; elles sont conformes au voté du congrès du 2 juillet 1864.

Aux termes de ces mêmes règlements, le taux des gages payables par les planteurs aux travailleurs noirs libérés est fixé comme suit:

Pour les hommes de 18 à 40 ans, 25 dollars par mois, pour les femmes du même âge, 18 dollars, pour les hommes de 14 et 18, et de 40 à 55, 20 dollars, pour les femmes, 12 dollars.

Les planteurs et fermiers sont tenus, en outre, de fournir des habitations convenables à leurs ouvriers en même temps qu'un acre de terrain, du combustible, des médicaments, etc.

L'exécution des dispositions relatives aux noirs est spécialement confiée aux agents du Trésor, ce qui permet d'espérer que ces mesures mettront fin aux abus, qui ont été signalés à diverses reprises en Louisiane et dans toute la vallée du Mississipi, alors que l'autorité militaire s'occupait seule de ce service.

Il reste à savoir s'il sera matériellement possible aux planteurs de payer les nouveaux prix et si l'application des nouveaux règlements ne portera pas un coup funeste à la production.

—On écrit de St. Jean de Terre-Neuve que le vapeur de la marine anglaise, *Margaretta Stevens*, capitaine Ortebar, qui est chargé de procéder à des sondages dans la baie de la Trinité pour la compagnie du télégraphe transatlantique, a terminé ses travaux. On a choisi la rade de Heart's Content pour y débarquer le câble. Parmi les nombreux avantages qu'offre cet endroit, on cite celui-ci, la rade étant très vaste, le *Great Eastern* pourra y entrer par tous les temps et s'avancer jusqu'à un quart de mille de l'endroit où le câble sera débarqué. M. Cyrus Field se déclare parfaitement satisfait du concours énergique que lui prêtent les officiers du navire anglais.

On lit dans un journal:

Les cinquante officiers supérieurs échangés dernièrement à Charleston sont arrivés hier matin à New York. Ils font le plus grand éloge de la conduite des Charlestoniens à leur égard. Le maréchal prévôt de la ville leur a fait prêter, sur leur simple signature, des sommes considérables au taux de quatorze dollars confédérés pour un dollar d'or.

VOLONTAIRES POUR LE MEXIQUE

—On lit dans le *Moniteur Algérien*, du 21 juillet:

"Aujourd'hui, une troupe d'hommes précédés d'un drapeau tricolore sur lequel on lisait: *Volontaires du Mexique*, ont parcouru en chantant les rues d'Alger.

"Ces hommes sont des volontaires français, récemment engagés pour le compte de l'empereur du Mexique. Ils vont être incorporés dans des régiments de contre-guérrilleros, destinés à purger le pays des dernières bandes qui infestent encore les campagnes et les centres éloignés ou isolés.

"Nos volontaires ont été dirigés sur Tampico pour destination. Ils s'embarquent ce soir sur le *Christophe Colomb*, qui part pour Oran.

"Ils sont au nombre de 400, dont 97 civils et 303 militaires en activité, mais qui ont encore au moins dix huit mois à faire avant d'être libérés du service.

"Ces volontaires n'ont contracté qu'un engagement d'une année, à l'expiration de laquelle ils pourront, à leur choix, ou se faire rapatrier aux frais de l'Etat, ou renouveler leur engagement."

Le *Moniteur* publie la note suivante:

Des ordres viennent d'être donnés dans les ports militaires pour expédier les bâtiments nécessaires au transport des troupes qui doivent être ramenées du Mexique.

Ces bâtiments partiront de France dans les premiers jours d'août.

MAXIMILIEN ET LA CONFEDERATION REBELLE.

Le correspondant du New York *Commercial Advertiser* lui écrit de Londres à la date du 26 juillet:

M. Preston, ci-devant ministre des Etats Unis à Madrid, est arrivé à Londres, de la Havane, le 24 du courant. Il avait été envoyé auparavant par le gouvernement confédéré pour représenter la Confédération à Mexico sous le nouvel Empire, mais quand on vit que la France avait changé de tactique et que, suivant les conseils de Napoléon, l'Empereur Maximilien ne le recevrait pas, il s'abstint de se rendre au Mexique. On pense qu'il se rendra maintenant en Espagne.

NOUVELLES D'EUROPE.

On lit dans une lettre adressée de Londres au *Herald*, à la date du 25 juillet:

J'apprends que le navire de capitaine Semmes est sur le point de partir et qu'il reçoit son armement, lequel, pour le dire en passant, sera plus lourd que celui du dernier *Alabama*. Le navire partira de quelque port continental, probablement de la Hollande.

J'entends parler de plusieurs nouveaux spéculateurs dans la carrière des coureurs de blocus. Quatre ou cinq nouveaux steamers vont être lancés sur la ligne de Nassau et de Wilmington, et feront ainsi la fortune de leurs heureux armateurs. Les croiseurs fédéraux ne paraissent pas à saisir plus d'un coureur sur dix, en moyenne.

Les bons de l'emprunt rebelle se sont améliorés depuis une semaine ou deux. Dans le temps qui correspond à l'échec de Grant devant Petersburg, et j'apprends qu'un spéculateur qui en avait acheté pour 60,000 livres sterling a fait dans une semaine un profit de 6,000 livres, c'est-à-dire un profit de 10 p. 0/0 de plus que les 5 p. 0/0 des Etats Unis de M Chase, et continueront à avoir cette valeur jusqu'à ce que le port de Wilmington soit pris.

—Le département de la marine vient d'ouvrir à l'arsenal de la marine à Philadelphie, l'ordre d'armer immédiatement la frégate cuirassée *New-Ironsides*, qui était en réparation dans les docks. Ce navire pourra prendre la mer dans dix ou quinze jours. On ne connait pas encore sa nouvelle destination.

LES CARTELS NAVALS

Nous lisons dans la *France*:

On nous écrit de New York, le 10 juillet, que le ministre de la marine à Washington vient, par une circulaire adressée aux commandants des stations navales à l'étranger, de leur prescrire d'empêcher les cartels par lesquels certains commandants des navires de guerre provoquent ou acceptent des combats avec les commandants des batiments de guerre du Sud.

Le ministre déclare que les commandants des navires fédéraux doivent attaquer les rebelles chaque fois qu'ils les rencontrent, mais sans faire précéder cette attaque d'un cartel qui change la nature du combat.

Nous apprenons, par la même source d'informations que le commandant Winslow, du *Kearsarge*, promu au grade de commodore, est rappelé en Amérique et nommé au commandement d'une division navale dans la baie de Chesapeake.

Visite du roi d'Espagne à Paris

On lit dans un journal parisien du 20 juillet:

S. M. le roi d'Espagne, après avoir assisté à l'inauguration du chemin de fer du Nord, qui aura lieu le 15 août, jour de l'Assomption, arrivera en France, où on lui prépare une cordiale réception.

Le prince restera trois jours à Paris. Il aura, à l'Opéra, à une représentation de gala qui aura lieu en son honneur, à une fête à l'Hôtel de Ville, et il se rendra au camp de Chalons, où de grandes manœuvres d'ensemble seront exécutées devant lui.

On assure que le prince visitera ensuite Toulon et qu'il s'embarquera dans ce port sur une frégate à vapeur qui le conduira à Valence, d'où il rentrera à Madrid.

FAITS DIVERS.

—Sous ce titre, *un nouveau vaisseau de guerre* on lit dans le journal l'*Inculcation*:

"On s'efforce depuis longtemps de perfectionner les engins de guerre, soit en créant des armes nouvelles, soit en construisant des vaisseaux bardés de fer, à l'épreuve des projectiles de toutes sortes.

"Un inventeur, en examinant la conformation des crabes que l'on rencontre sur les côtes de New-Jersey, vient de construire un engin de guerre qui pourra détruire les navires les mieux cuirassés.

"La forme de cet engin est celle d'une espèce de [illegible] recouvert d'une espèce carapace [illegible] armé à l'avant d'un éperon, le moteur est placé sous la carapace, les organes propulseurs en [illegible] sont aussi cachés, et à l'abri de tout projectile, un appareil particulier lui permet de se tenir sous l'eau et de reparaître à volonté.

"L'idée, en ajustant sur la carapace un canon [illegible] une cheminée et une cabine pour le pilote, on constitue un engin de guerre terrible, auquel les vaisseaux les mieux cuirassés ne pourront résister."

—Ceux des habitants de Londres qui se sont [illegible] matin ont pu jouir avant hier [illegible] Strand, d'un spectacle assez original: celui de l'héritier de la couronne d'Angleterre, rentrant [illegible] sur une pompe à incendie. Le prince [illegible] visiter l'établissement des pompiers de Londres leurs engins à vapeur et leurs appareils de sauvetage. Le prince [illegible] Son Altesse Royale a fait [illegible] ainsi [illegible] Marlborough house.

—L'*Epoque* donne sur la flotte autrichienne, [illegible] suivants, qui ont, dit-il, un intérêt d'actualité:

[illegible] se trouvent, en outre, quelques [illegible] pour la marine, et comme l'occasion [illegible] longtemps de temps en temps [illegible] appartenir à un peuple [illegible] le journal anglais, il existe [illegible] dont 9 vaisseaux, 5 frégates et 11 yachts ou goélettes. Le force totale est de 11 720 chevaux. [illegible] de la mer [illegible] chevaux [illegible] d'une force inférieure à 100 chevaux. Il faut ajouter à ces steamers 20 navires à voiles et une flottille considérable pour la défense de l'intérieur de l'empire, notamment 7 bâtiments à vapeur, renfermant 30 du Danube, un pareil nombre de bâtiments sur le lac de Garde [illegible] lagunes, 61 bâtiments divers, dont la flottille armée de 16 canons, et 3 cannonières de 150 chevaux et de 6 canons.

—On est très satisfait dans les cercles militaires de Berlin des expériences faites dans la dernière campagne avec les fusils à aiguille (Zündnadel-Gewehr). On a établi par les résultats que l'on obtient qui fournirait la preuve certaine que supérieurement à toute arme, ou qu'un bon aiguille, au moyen de laquelle [illegible] son explosion [illegible] qui remplace la [illegible] ordinaire, [illegible] éprouvé trop souvent. Les informations [illegible] ce sujet n'ont pas constaté un seul accident de ce genre, bien qu'en moyenne on ait tiré moins de cent coups par fusil.

—De même, la nouvelle batterie rayée de 4, dont la brigade de l'artillerie de la garde s'est servie dans la première fois, a dépassé toutes les espérances qu'on avait fondé sur son utilité; les... qui se charge par la culasse, réunissent, pour la pièce même et pour l'affût et l'attelage, toutes les améliorations qui, jusqu'à présent, aient été imaginées pour l'artillerie. L'écouvillon est devenu inutile pour les servans, une petite boîte de mitraille, qui se trouve placée entre le gargousse et le projectile, éclate au moment de la décharge, de sorte que la graisse liquide, en s'étendant sur le boulet, sert à nettoyer les rainures de la pièce. Cette batterie a causé des pertes très considérables aux Danois lors de leur retraite de la tête du pont de Doppel, tant par l'agilité de ses évolutions que par la rapidité de son feu.

—Le *Courrier de la Drôme* relate un autre suicide accompli à Reilhanette:

"M. G....... ancien maire de cette localité, s'est donné la mort en se jetant dans un four allumé pour la cuisson du pain.

"En proie à une douleur inconsolable depuis la perte de ses deux filles, cet infortuné qui avait voulu déjà attenter à sa vie en se précipitant du haut d'une fenêtre de sa maison, était surveillé par sa femme; mais mardi dernier, il s'échappé à cette surveillance pour se brûler vivant.

"Aussitôt qu'elle s'aperçut de son absence, Mme G....... se mit à sa recherche, et, en passant près du four, elle sentit une odeur nauséabonde et s'empressa de l'ouvrir, mais elle poussa un cri d'horreur et de désespoir en apercevant le corps carbonisé de son mari. A ce cri, les voisins accoururent et l'un d'eux retira du four les restes calcinés."

—LES POPULATIONS SCANDINAVES.—Nous lisons dans la *France*:

Le bureau central de statistique de Stockholm vient de publier le relevé général de la population de la Suède, qui, pour l'année dernière, s'est élevée à plus de 4,200,000 âmes. La population de la Norvège monte à 1,500,000 habitants.

Celle de la partie scandinave du Danemark est de deux millions environ. "Ainsi, dit l'*Aftonblad*, en groupant les trois nations scandinaves, on arrive presque à un total de 8 millions d'une population brave, intelligente et industrieuse."

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher l'observation de ce journal, des attaques auxquelles se livrent les feuilles de Stockholm contre le nouveau cabinet danois, soupçonné de tendances antiscandinaves.

—Un notaire très bien mis rencontre un de ses anciens camarades de l'Ecole de droit, dans une tenue des plus négligées.

On échange les premiers compliments d'usage.

—Que fais-tu? demande le notaire.

—Je suis avocat, répondit R.......

—Avocat!! fait le notaire en regardant avec étonnement l'accoutrement de son interlocuteur.

—Eh oui! avocat sans cause!

—Et sans effets, à ce que je vois, reprend le notaire en souriant.

—Mon cher, *il n'y a pas d'effets sans causes!*

Società Italiana di Mutua Beneficenza.

I membri della suddetta sono pregati d'intervenire al funerale di CATERINA VARIANO, moglie del socio A. Variano, morta ieri alle 1 P. M., dell' età d'anni 51.

Il convoglio funebre partirà dalla casa della defunta, situata No 38, strada St Luigi, oggi, 21 agosto, alle ore 8 1/2 A. M.

P. MARINONI, Secretario.

Décédée, hier, à 5 heures de l'après-midi, Mme JEAN WAGNER, née Gory, âgée de 60 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Craps, entre Union et Bagatelle.

Décédé hier, à midi, à l'âge de 51 ans, Mme ANT. VARRIANI. Les amis et connaissances de la famille et ceux de M. N. Mandry sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 8 1/2 heures A. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St Louis, No 38, près Chartres.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 20 août.

A l'exception du coton qui est recherché à une nouvelle hausse, toutes les branches du commerce sont négligées.

L'or a été plus en demande, on aurait pu en vendre à 249, 251 et peut être 252 1/2, mais nous n'avons aucune transaction à annoncer. Les détenteurs en ont exigé 252 1/2 à 255—Il ne s'est rien fait dans l'argent, les courtiers donnent 2 1/2 des petites sommes en demi piastres américaines apportées à leurs bureaux, mais les forts lots ne se vendraient pas au dessous de 240 ou 245.

Le mouvement n'a été que modéré dans le change américain et les taux un peu plus larges. Du change à cinq jours sur New York a été vendu à 1/4 de prime du change à dix jours à 1/2 d'escompte et pair à 1/4 de prime, du change à quinze jours [illegible] à 1/4 de prime, du change à dix jours sur Boston à 1/4 de prime et à cinq jours, à 1/4. Les banques et les courtiers ont demandé 1 à 1 1/4 de prime, ce qui ne pourrait, à ce qui est une concession de 1/4. La demande pour remises parait se ralentir.

Dans le change étranger, des ventes de sterling ont eu lieu à 264 1/2 les Metamoros et 260 à 261 les traites de la ville, dites de première classe. Une des banques a vendu 600 livres à 260, il s'est vendu des francs à 1 37 1/2. Le sterling des particuliers peut être coté à 262 1/2 à 276 [illegible] des banques à à 265 les traites des premiers à 1 36 à 2 ceux de seconde à [illegible]

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes d'actions depuis celles de la compagnie des chemins de fer de la Ville, lesquelles ont rapporté $121 et $124 et $128. Les actions du [illegible] demandent $126 à $130, mais on les recherche très peu. Les actions sont négligées et la différence entre les prix des acheteurs et ceux des vendeurs est telle qu'on ne croit pas qu'il s'en fasse prochainement.

Il ne s'est point vendu de bons de la Ville. Les émissions en faveur des chemins de fer sont à 1?? à 1?? les consolidés à 106 à 110.

Les billets de banque n'ont pas trouvé la baisse, à l'exception de ceux de la Banque de la Louisiane qui sont à 85 et ceux des banques des Citoyens et du Canal aux prix antérieurs. Il facilité de conversion a des conversions pour faire passer les autres. On achète les billets de la banque des Citoyens à 100 prime, ceux de la banque du Canal à 15 à 12, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 14 à 1?, ceux de la Banque des Artisans et des Marchands à [illegible], ceux de la banque de l'Union à 14 à [illegible], ceux de la banque des Marchands à 38 à 40, ceux de la Banque de la Louisiane à 85, ceux de la Banque de la Nouvelle Orléans à 64 à 66 et ceux de la banque du Crescent à 8?. Les prix sont basés sur des paiements faits avec des billets du Trésor, lesquels sont à 2 1/4 à 3 pour cent de prime au-dessus de la Ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi 20 août, à 5 heures P. M.

COTON—La demande a été bonne aujourd'hui mais [illegible] les transactions des acheteurs et des vendeurs. Les ventes comprennent 150 balles [illegible] des prix [illegible] ordinaire à 1 70, [illegible] le good ordinary à 1 75, et le middling à 1 77, et on a fait des ventes de [illegible]. [illegible] le good ordinary à 1 65 à 1 75. [illegible] le middling à 1 72 à 1 75.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Bien que nous ayons à en réserver [illegible] les approvisionnements et un bon assortiment de [illegible], [illegible] une demande [illegible] [illegible] la demande de la farine [illegible] Hier, nous avions [illegible]. [illegible] de farine [illegible] de maïs, [illegible] Le lard [illegible] de maïs, à [illegible] sur [illegible] faute de [illegible] grande partie des magasins [illegible]

Lard—Il a été [illegible] de [illegible] [illegible]

Le porc, [illegible] [illegible]

Marié, hier, 20 août 1864, à l'Eglise Ste Marie, par le Rév. Alexander, GUSTAVE P. PROSPER à Mlle EUPHRASIE BERTHEL, tous deux de cette ville.

ATTENTION.

MM R T Montgomery & Bros. R. T. Montgomery a cette ville [illegible] en en [illegible] à leur magasin d'encan rue du Camp No 5.

Librairie de A. RALU
En vente
LA RELIGION CHRETIENNE,
Par l'abbé [illegible]
[illegible] ouvrage de Mr E. Renan.
A. RALU,
Rue de Chartres.

Magasin de Marchandises Seches.
REOUVERTURE
WEHL & DANZIGER,
Rue du Canal, No 163.

Ont l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients

Qu'ils ont réouvert leur magasin

Ils appellent l'attention particulière de leur clientèle sur le fait qu'ils vendront pour [illegible] comptant

TOUT CE QUI RESTE DE LEUR VIEUX STOCK.

Ces marchandises ayant été achetées avant la hausse de l'or et du coton, seront à meilleur marché qu'elles ne pourraient être, importées actuellement.

BUREAU DU PERCEPTEUR DES TAXES D'ETAT.
Deuxième District de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, rue St-Pierre No 3, [Batisses Pontalba]

Nouvelle Orléans, 21 août 1864.

AVIS est donné à tous les contribuables d'Etat du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans que le bureau du soussigné sera ouvert de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi tous les jours, excepté les dimanches, à l'effet de recevoir toutes les taxes d'Etat des années 1861, 1862, 1863 sur les propriétés foncières, le capital, &c. et toutes les licences d'Etat sur les métiers, professions, &c. pour 1864.

Afin d'éviter les frais, &c., les personnes exerçant une profession ou un métier sont averties de venir prendre de suite leurs licences d'Etat.

V. GERODIAS.

Bureau des taxes d'Etat du Deuxième District.

21 août—10f.

A VENDRE
UN RESTAURANT situé dans la partie la plus centrale de la ville, établi depuis longtemps et ayant une bonne clientèle. Les installations, les vitrines et tout ce qui appartient à un restaurant de première classe sera vendu à bas prix, le propriétaire se retirant des affaires. Pour plus de détails, s'adresser au bureau de l'*Abeille*.

21 août.

Perdu ou égaré,
UN billet pour la somme de $[illegible], tiré par P. Sauvé, à l'ordre et endossé par lui-même, portant la date du 12 mai 1860 et à pour cent d'intérêt, de l'échéance à payé paiement, fait payable le 12 mai 1861, garanti par hypothèque par un acte passé pardevant T. Guyol, en devant notaire, le 12 mai 1860. La personne qui a trouvé ledit billet est priée de le laisser au bureau de ce journal, attendu que le paiement en a été arrêté.

21 août—3. MARIE S. CROOKS.

Chien perdu.

Perdu un chien [illegible] de chasse, tout blanc, à l'exception d'une ou deux taches, couleur chocolat sur le dos et une sur le front. La personne qui le ramènera au magasin de groceries et de liqueurs de M. J. Mandin, rue des Magasins, entre les rues Joséphine et St André, recevra une récompense.

21 août—1f.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

HOTEL DE VILLE, 19 août 1864.

Le moyenne du prix de la farine de boulanger, donnée aujourd'hui par les marchands de farine de cette ville, est de $13 75 le baril. Conformément à la dite évaluation, le prix de la farine, pour la semaine prochaine, à partir de dimanche, 21 août sera comme suit:

Trente quatre onces de pain pour 20 cents.
Dix-sept " " " " 10 "
Neuf " " " " 5 "

Les boulangers sont requis de n'employer que la meilleure farine du susdit prix par baril, et l'emploi de farine avariée ou de qualité inférieure pour le pain offert en vente dans cette ville est prohibé. Les consommateurs de pain sont requis de donner avis, à la station de police la plus rapprochée, de toute violation de la susdite ordonnance soit dans le poids soit dans la qualité de la farine.

Par ordre de STEPHEN HOYT,
Faisant fonctions de Maire.
D. L. DIBBENS, Secrétaire.

G. BORZINO,
No 101, Rue de la Vieille Levée, No 101
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, SARDINES, FRUITS, AMANDES, BOUCHONS, &c.
a à vendre en magasin—

100 barriques vin rouge et blanc, plusieurs crus. 100 do vin de Cette à Baudot, très corsé. 25 barils Porto et Madère. 25 do whisky Bourbon et Magnolia. 1o quarts et feuillettes cognac St Brice et Pinteau. 100 caisses vin rouge et blanc, plusieurs marques. 100 do do [illegible] pour famille. 50 paniers huile Bordelaise et Florentin. 50 caisses sardines en demi et quart de boîtes. 15 paniers champagne Heidsick Piper et Perrier. 50 sacs de café, 40 caisses d'amandes en coque. 10 caisses de fromage de Hollande et Pine Apple. 20 caisses [illegible] de 1, 2, 3 et gallons. 12 balles bouchons réguliers, [illegible] et à damejeannes.

Et plusieurs articles trop longs à énumérer, tels que liqueurs assorties, muscat, vin d'Asti, &c.

Et en débarquement du steamship *Fung Shuey*—25 sacs de café, 20 barils noisettes, 25 caisses amandes cassées, 20 [illegible] Hostetter Bitters.

10 barils pruneaux, 1000 rames papier. 25 caisses fromages de Hollande, véritables. 500 caisses raisins Layers.

18août—1M

POUR NEW-YORK, directement.
Jour de départ, vendredi matin, 26 courant.

POUR NEW YORK, directement.
Le steamship neuf
CHARLES C. LEARY,
COMMANDANT SAVAGE,
prend un chargement en face de la Place Jackson. Pour fret ou passage, s'adresser à
Wm FREHN & Co.
20 août—4 rue Carondelet No 31

POUR NEW YORK
—directement—
Jour de départ, MERCREDI 24 août, à huit heures du matin.
Le beau steamer neuf
YAZOO, [illegible]
commandant Geo. C. Couch,
partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse ainsi qu'il est dit ci dessus, avec les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage [magnifiques accommodements] s'adresser à
WARNEKEN & Co. agents
rue de l'Union No 1?

THE ATLANTIC MAIL STEAMSHIP COMPANY.
Pour New York, directement.
Départ, MERCREDI, 24 août,
Le magnifique steamer à roues ARIEL, [illegible] New York pour la Nelle Orléans, le 17 du courant, et repartira pour le dit port, directement, le MERCREDI ci-dessus
Pour fret ou passage, s'adresser à
D. de GOICOURIA & Co.
rue Poydras.

Prix de passage: Première cabine, $[illegible]; seconde, $[illegible]

Paquebot de Fort Jackson—De la [illegible] Pour le FORT JACKSON, la Pointe à la Hache, la Grande Prairie, la Pointe Michel l'Anse aux Jaguars et tous les points sur le fleuve. Le steamer NEBRASKA, capitaine John Clark, partira de la Nouvelle Orléans tous les MERCREDIS et les DIMANCHES, à 10 heures du matin. Les passagers et les expéditeurs sont priés de [illegible] de passage et de [illegible] avant le départ du bateau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN L. TITUS, rue Bienville
17 août—1m rue Levée.

AVIS D'ELECTION.

Conformément à un writ d'élection daté du 1er août 1864, à moi adressé par son Excellence J. Madison Wells, Lieutenant et Agissant Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue LUNDI, cinquième jour de septembre 1864, à l'effet de ratifier ou rejeter la Constitution adoptée par la Convention récemment assemblée en la ville de la Nouvelle Orléans pour la Révision et l'Amendement de la Constitution d'Etat, et pour les membres du Congrès afin de remplir les vacances dans la représentation de l'Etat de la Louisiane au Trente-Huitième Congrès des Etats-Unis.

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane comprenant cette portion de la Paroisse d'Orléans qui s'étend sur la rive droite du fleuve Mississippi et les Neuvième, Huitième, Septième, Sixième, Cinquième Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans, en la cité de la Nouvelle-Orléans, laquelle est bornée par les rues St Louis, des Remparts et du Canal et la ligne inférieure du District Représentatif.

Un Représentant pour le Deuxième District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane comprenant cette portion de la Paroisse d'Orléans composée des Troisième, Deuxième et Premier Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans et de cette partie du Quatrième District Représentatif qui est bornée par les rues St Louis, des Remparts et Canal, et la Rivière Mississippi et la cité de cette partie du Dixième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans connue et des [illegible] sous le nom de Dixième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un Représentant pour le Troisième District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, comprenant cette portion du Dixième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans, de la ville de la Nouvelle-Orléans, connue et désignée comme Onzième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Et autant qu'ils doivent voter pour sept membres qui doivent être du Sénat de l'Etat et de Représentants à l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane à savoir:

Sénateurs

Les Premier, Quatrième District [illegible] de la ville de la Nouvelle Orléans élisant Cinq Sénateurs.

Les Deuxième Troisième District Municipal et de la ville de la Nouvelle Orléans élisant Quatre Sénateurs.

Et cette partie de la Paroisse d'Orléans qui est sur la rive droite du fleuve Mississippi élisant un Sénateur.

Représentants

Le Premier District Représentatif de la Paroisse d'Orléans élira Trois Représentants.

Le Deuxième District Représentatif élira Cinq Représentants.

Le Troisième District Représentatif élira Sept Représentants.

Le Quatrième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Cinquième District Représentatif élira Quatre Représentants.

Le Sixième District Représentatif élira Deux Représentants.

Le Septième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Huitième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Neuvième District Représentatif élira Quatre Représentants.

Le Dixième District Représentatif élira Huit Représentants.

Et cette partie de la Paroisse d'Orléans qui est sur la rive droite du fleuve Mississippi élira Deux Représentants.

Les Polls seront ouverts [illegible] à 8 heures A. M. et fermés à 6 heures P. M. [illegible] les lieux [illegible] de la Paroisse d'Orléans [illegible] Commissaires et [illegible]

L'élection devra être tenue et les retours en être faits devant moi et ainsi, ainsi que [illegible] par le règlement des élections.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, le 1er août 1864.

ALFRED SHAW, Shérif.

DEMANDE DE NOURRICE

ON demande immédiatement une nourrice saine [illegible] On préférerait une Française ou Créole. De bonnes recommandations seront exigées. S'adresser au No 44 de la rue Dauphine.

21 août.

HEBERT & ESCOUSSE,
131, Rue de Chartres

Reçu par le steamer *Emily B. Souder*

200,000 COPAQUES assortis. APPAREIL LHOTE pour eau de seltz et boissons gazeuses, avec poudres préparées. POMMADE CAMPHREE, formule de M. Raspail—Préparée par Collas, pharmacien à Paris. CHAPELETS—Une lecture de chapelets bénis, de diverses grandeurs, monture argent. LIVRES DE PIETE. Paroissiens, reliure chagrin, imitation et basane avec et sans fermoirs. MANUEL DE PIETE—RECUEIL DE PRIERES, &c. &c. &c.

Un grand assortiment de jeux de DOMINOS et de LOTO ordinaires et beaux.

DERNIERES NOUVEAUTES LITTERAIRES &c. &c. &c.

BOTTES ET SOULIERS.

3,000 paires Russet et Brodequins noirs pour habitations

A. TIRRELL & CO,

—SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES—

FABRICANTS et marchands en gros, de BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS, No 9 rue des Magasins entre Commune et Canal.

Notre assortiment est maintenant au grand complet. Les chaussures fabriquées et choisies avec le plus grand soin comprennent tous les genres propres au commerce de la ville et de la campagne. Nous vendrons aux PRIX LES PLUS BAS pour du comptant, et nous invitons le public à venir examiner notre stock.

4 avril—6m. [illegible]

Chapeaux! Chapeaux
25, Rue des Magasins, 25.

LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, pareils ou par douzaine.

Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres.

☞ Manufacture à Brooklyn, New York.

14 nov—1an E. S. BENEDICT.

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour habitants
Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en adjoignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux et leurs familles.

15 fev—1an

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134 entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEMON,
275......RUE DAUPHINE......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

31 août—1an

Ecole Supérieure et Primaire,
Rue des Remparts, Nos 240, 242, 244

DIRIGEE PAR Ch. CARON,

PENSIONNAT ET EXTERNAT

ENSEIGNEMENT: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, le Calcul, la Tenue des Livres, les notions usuelles, la Musique, le Dessin, &c. &c.

TRANSFERT DE MAGASIN.

I. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp. Il a accru son stock et possède des articles supérieurs à ceux d'aucun autre magasin de la ville. Il reçoit par tous les steamers un assortiment choisi de

DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX,

qu'il vend en gros et en détail.

M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie les prix les plus élevés pour les diamants et le vieil or et argent.

Il répare également avec soin les MONTRES ET BIJOUX et n'emploie que de très bons ouvriers.

28 juillet—1m

SEL DE SOUDE—50 tierçons,
A vendre par E. J. HART & CO.,
Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75

VENTES A L'ENCAN

Vente par catalogue d'eaux de vie françaises, vins, cerises à l'eau de vie, vermouth &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

MARDI, 23 août 1864, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu au magasin des importateurs MM. Oscar Bercier & Cie, No 17 rue St. Louis, les articles suivants:

125 caisses vin St Julien, Pauillac, St. Emilion, Margaux & Cie, en grandes et demi bouteilles. 15 caisses vin blanc Haut Sauternes. 150 do avec bouchon en verre, de F. F. Eyquem. 50 paniers champagne, Vin Impérial, Crême de Bouzy, Royal Haute, Zénaïde, en grandes et demi bouteilles. 35 barils vin de Bordeaux et de Bandol. 100 caisses anisette, liqueurs assorties, absinthe, kirsch, cassis &c. 40 caisses cerises à l'eau de vie. 25 do vermouth.

—Eaux-de-vie françaises—

[illegible] de pure brandy de Bordeaux [illegible] preuve. [illegible] Rochelle, A. L. Seignette [illegible]. [illegible] cognac champagne, Vineyard proprietors [illegible] preuve. [illegible] cognac La [illegible] Lanyers [illegible] preuve. [illegible] cognac Henry Button, [illegible]. [illegible] Oldenburg [illegible]. [illegible] Larronde Fr. [illegible]. 10 octaves vieux cognac.

—Aussi—

Vins de Bourgogne, muscat, bourbons, &c.

N. B. Toutes [illegible] liqueurs [illegible] sont en douane, et ont droit au DRAWBACK. Les catalogues avec tous les détails seront prêts un jour avant la vente.

17 août

A L'ENCAN.

UN magasin de campagne, à l'endroit connu jadis sous le nom de Convent Post Office à la rive gauche du Mississippi.

Il sera vendu à l'encan dans la paroisse St Jacques au susdit endroit jeudi, 8 sept., le magasin tout entier (magasin [illegible] Duhe) et renfermant un grand assortiment de marchandises, vin, bottes, souliers, brodequins, vêtements, chapeaux, casquettes, un bon approvisionnement de groceries, tabac, cigares, cruches à charbon, lampes à huile de charbon et une variété d'autres articles.

Conditions: comptant. 19 août—?

VENTES JUDICIAIRES.

Vente à l'encan par le Shérif.
Meubles, Vaisselle, &c. &c.

LUNDI, 22 du courant, à 10 heures et demie A. M. à son magasin d'entrepôt, rue Royale et d'Orléans, par District, le Shérif procèdera à la vente aux enchères publiques des meubles et de la vaisselle dans ledit magasin, avec inventaire. Le tout pour comptant en monnaie courante.

19 août—3

Quelque chose de nouveau sous le soleil.
LISEZ CECI

☞ Le Dr JOHNSON a découvert récemment [illegible] après de longues recherches les propriétés médicales du royaume végétal, des combinaisons qui sont inconnues à la génération actuelle.

Le Tonique Patenté du Texas de Price,
MEDICAMENT OU AMER
PUREMENT VEGETAL

est une combinaison parfaite de l'opinion du Dr Johnson qui convient parfaitement pour le climat du Sud. Il est un remède contre l'épilepsie, fortifie et raffermit le sang et donne de la vigueur et de la gaîté [illegible]

C'est un remède souverain pour la constipation, la dyspepsie, les palpitations du cœur, l'indigestion, les affections de la tête, les maladies nerveuses et le foie et surtout pour les FIEVRES EN FRISSON et les FIEVRES.

Le lecteur dira peut-être: Vous proposez de beaucoup, nous y répondrons: Demandez à celui qui a été malade depuis des années et a fait l'essai du médicament et adressez vous au No 9 de la rue du Camp, où le remède est toujours en même temps que les doses d'essai. Beaucoup de personnes l'ont fait et ont invariablement été contentes en prenant une bouteille. Le docteur croit qu'après avoir essayé vous reconnaîtrez que le Dr Johnson dit vrai.

Les dames, surtout, s'apercevront que c'est un des remèdes qui conviennent le mieux à leur santé, qui fait disparaître la jaunisse du visage et soulage [illegible] des [illegible]. Beaucoup de ceux qui ont eu recours au Tonique avaient employé en vain d'autres remèdes [illegible].

Pour se convaincre, pas n'est besoin de chercher au loin; faites un essai [illegible] du remède, le Tonique est encore un trésor pour [illegible] qui n'ont pu trouver le soulagement dans leur maladie [illegible] prescrit par les médecins.

[illegible] Il est tout le tonique que sert du Tonique [illegible] qu'il y a des personnes les plus considérables de New York [illegible] un grand nombre d'amis de la Nouvelle Orléans. Il n'a été qu'arrivé [illegible] le temps de faire [illegible] Nous avons des bouteilles tout à fait à bord. Nous avons du TONIQUE DU TEXAS à vendre à tout le monde et ce remède a fait beaucoup de bien. Les personnes qui voudraient prendre une médecine qui fait du bien, qu'on le Tonique du Texas qui avait guéri MALARIA. On donnera de temps en temps aux adresse de M. Price. [illegible]

THOS K. PRICE, gérant,
Rue du Camp, No 9.

Les principaux agents [illegible] vendre sont:

T. W. WRIGHT & Co.
rue de Chartres.
J. H. POPE,
A. [illegible] Poydras et Jackson.

☞ Preuve à l'appui.

Lisez les opinions suivantes de quelques-uns de nos citoyens qui ont usé du

TONIQUE DU TEXAS DE PRICE

REMEDE VEGETAL

M. T. K. Price, vendeur du Tonique du Texas [illegible]

Monsieur [illegible] Après avoir essayé et employé [illegible] du Tonique appelé TONIQUE PATENTE DU TEXAS DE PRICE, [illegible] [illegible]

J. J. M. [illegible], Pasteur de l'Eglise de St Patrice. J. H. [illegible], Compagnie du gaz. [illegible] Compagnie d'Assurance. [illegible] Banque du Commerce.

[illegible] 14 août—dim

PROCLAMATION
PAR J. MADISON WELLS,
Lieutenant-Gouverneur et Gouverneur par intérim,
De l'Etat de la Louisiane.

BUREAU DE L'EXECUTIF,
Nouvelle Orléans, 27 juillet 1864.

Attendu que la Convention réunie dernièrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans pour reviser et amender la Constitution de l'Etat de la Louisiane, a ordonné que immédiatement après l'ajournement de la Convention le Gouverneur lancera sa Proclamation chargeant les divers officiers de cet Etat autorisés par la loi de faire procéder aux élections, ou à défaut de ces officiers, tels officiers qu'il désignera, d'ouvrir des polls dans les diverses paroisses de l'Etat aux lieux désignés par la loi, LE PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE 1864, dans le but de prendre l'avis du bon peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de cette Constitution, et sera le devoir des dits officiers de recevoir les suffrages de tous les votants dument qualifiés.

Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un billet sur lequel seront écrits ces mots "la Constitution acceptée" ou "la Constitution rejetée". Quand ladite élection sera terminée les officiers et les commissaires nommés pour y présider examineront et compteront avec soin chaque vote qu'il aura été déposé et en adresseront immédiatement le retour au secrétaire d'Etat, conformément aux dispositions de la loi et aux usages concernant les élections.

J'ai jugé à propos, en conséquence, d'émettre cette proclamation, pour notifier aux votants dument qualifiés de l'Etat la susdite ordonnance de la Convention et pour charger tous shérifs, commissaires d'élections, et tous officiers que cela concerne, de notifier au peuple qu'il sera assemblé et à voter sur l'acceptation ou le rejet de la Constitution le jour susdit, PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE PROCHAIN, et de veiller à ce que les opérations soient conduites et les retours faits ainsi qu'il est prescrit dans ladite Constitution.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nlle Orléans ce 27 juillet, A. D. 1864 et la quatre vingt neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.

J. MADISON WELLS.

Par le Gouverneur
S. WROTNOWSKI,
Secrétaire d'Etat

28 juillet—aut sept

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
BUREAU DES ASSESSEURS,
Hôtel de Ville, 15 août 1864.

Le BOARD DES ASSESSEURS de la Nouvelle Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessement pour l'année 1864, et des copies desdits tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, salle No 15 de l'Hôtel de Ville, les habitants et les propriétaires de la dite ville de la Nlle Orléans peuvent venir les examiner de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, tous les jours, les dimanches exceptés, pendant trente jours, à partir du 15 courant.

Le Board des Assesseurs donne en outre avis qu'il se réunira à son bureau, No 15 de l'Hôtel de Ville, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi, les 19, 20, 21, 22 et 23 septembre prochain, pour revoir ses assessements, à la demande de quiconque se croira lésé.

N. S. TOREY,
Secrétaire du Board des Assesseurs.

16 août—6m

Dr F. FORMENTO Jr,

CHIRURGIEN des armées Franco Sardes pendant la campagne d'Italie de 1859, ex médecin en chef de l'Hôpital de la Louisiane à Richmond, médecin de la Société de Bienfaisance Italienne, etc.

Domicile rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres.

Cabinet de consultations (de midi à 2 heures), rue du Canal, 142, entre Carondelet et Baronne.

TABAC EN FEUILLES

VENANT d'être reçu par le steamer CREOLE, un très beau lot de

Tabac en feuille du Connecticut et de New York State.

Les fabricants de cigares feraient bien de venir examiner mon stock. C. ISAAC.

2 août—1m Au coin des rues Magasins et Commune

HOUBLON—25 sacs, bouddhistes, en débarquement du steamer Geo Cromwell, à vendre par

E. J. HART & CO,
rue des Magasins Nos 73 et 75

TABAC à fumer et à chiquer, de Goodwin & Bro. Tabac à priser, cigares, graines de tabac, à

E. J. HART CO,

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 31.

LUNDI, 22 août, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Toiles blanches et imprimées. Cotons blancs et écrus 1/4 et 11/4, à draps. Cotons blancs et écrus. Indiennes françaises et américaines. Ginghams et coton. Popelines, simple et à double largeur. Alpacas noirs et en couleur. Barèges unis et brodés. Flanelles imprimées tout laine. Flanelles laine, rouge, jaune et blanche. Cambrics et satinets. Doeskins et draps noirs. Mousselines brochées et jaquart. Mousseline Suisse [illegible]. Crinolines, parapluies, [illegible] noirs, mouchoirs toile, linge de table et autres. Des lots de vêtements—assortiment de saison. 50 lots de chapeaux.

—Egalement—

Un beau BUGGY 21 août

Plaqué *Plaqué*

PAR Wm H. BUNNELL, encanteur

IL sera vendu, à l'enchère publique, MARDI, 23 du courant, à 11 heures du matin, au No 10 de la rue Gravier, au premier étage—Une grande facture de plaqué de la meilleure qualité, cuillers de table et à dessert, couteaux à soupe et dessert, fourchettes des fabricants et prouve re vendues sans réserve.

Conditions: comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 août

Meubles, poêle, etc. à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,
R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu lundi, 22 août, à 11 heures, au magasin d'encan, rue du Camp No 5—
[illegible] beau mobilier.
[illegible] poêles.
—Egalement—[illegible] articles.
Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21août

Vente de Marchandises sèches
PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI, 23 du courant, à sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 44 et 47, rue de la Vieille Levée.

400 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que:

Indiennes anglaises, françaises et américaines, coton blanc et écrus, kerseys, lineys, Kentucky jeans denims, cotonnades, satinets, tweeds, etamins, flanelles, jaconats, percales, bobinet, nansou, mousseline suisse unie et à pois, mousseline à moustiquaire, mozambiques, popelines, crinoline, ginghams, chemises blanches, toile d'Irlande, chemises flanelles, parasols soie, parapluies coton et soie, bonneterie, mouchoirs batiste, articles de fantaisie &c. &c.

Conditions—à la vente. 21 août

Vaches laitières.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu MERCREDI 24 août 1864, à 11 heures du matin, rue du Canal, deux îlets avant Avenue de Carrollton et près de la station des chars de la rue du Canal

6 belles vaches laitières.
1 charrette à lait.
[illegible]
La carrière de la [illegible] et ustensiles de [illegible]
Conditions: Comptant.

—Vente pour cause de départ—
PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu lundi, 22 août 1864, à 10 heures du matin au No 407, rue des Magasins, entre Melpomène et Terpsichore—

GROCERIES. Le fonds d'un magasin de groceries consistant principalement en articles frais et nouveaux, tels que café, sucre brut, blanc et en poudre, graisse, beurre de Goshen, chandelles, amidon, tabac, savon français et du Nord, tout en barils, whisky en bouteilles et en barils, vins en bouteilles, conserves au feu de riz, fruits au jus, brandy, beurre de Hollande, [illegible] de viande, ainsi qu'une quantité d'articles trop longs à énumérer.

Conditions—comptant.

P. S.—Les personnes qui désireraient traiter à l'amiable avant le jour de la vente pourront se faire au bureau de l'encanteur.

18août

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 31, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 août—1m

P. S. SANCHEZ,
Marchand commissionnaire,

A l'embouchure de la rivière Rio Grande. Il s'occupe de l'achat et de l'expédition des marchandises.

Pension et Restaurant
A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE

A VENDRE UNE PENSION ET RESTAURANT, situés rue d'Orléans entre Villere et Marais. No 171, en face du marché Treme. Ledit établissement existe depuis dix ans. Il est bien achalandé et est pourvu de tout le matériel nécessaire à ce genre d'industrie. Le propriétaire ne l'abandonne que pour cause de maladie.

NOURRICE.

ON demande une nourrice saine et active. De bonnes recommandations seront exigées. S'adresser au No [illegible] rue de l'Esplanade. 17 août—6

GROCERIES.

SUCRE brut, raffiné, de fabrique, do do blanc, do do barils en poudre, do do [illegible], CAFE sacs de Rio, LARD tierçons de [illegible], RIZ [illegible], WHISKY barils Magnolia, do Bourbon, BRANDY [illegible], FARINE New York, do superfine et extra, CHANDELLES caisses.

A vendre par
C. devant A[illegible] aux Blue Stores encoignure Bienville et Vieille Levée. J. AVET

LE Dr CAPDEVIELLE

Donne des consultations à l'HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, de neuf à dix heures A. M. Domicile, RUE DE CHARTRES, No 184

Conservez vos Dents,
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
106, RUE DU CANAL,
près de la rue Baronne,
(au lieu de l'ancienne maison du Dr. PORTER,)

continue à exercer scrupuleusement toutes les opérations dans l'art du Dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

AVIS.

On désirerait acheter quelques Magasins et quelques maisons bien situées dans le 1er District. S'adresser à
E. FAUCHET, courtier,
No 6, Passage de la Bourse.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de DIMANCHE, 27 mars 1864, les convois partiront comme suit

DE LA VILLE. | DU LAC.
[illegible]

Les passagers qui voudront s'arrêter à la station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELLY,
Surintendant

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion, tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessous de la rue du Canal. LE PESTANIC DE PERSE, porte toujours bonheur à la personne qui le, lui rend cœur léger, le fait aimer, ramène la paix de la ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.

1 août—1m—4 ne Mer. J. V. D

PLUS DE DISTANCE.
DIVINATION! PREDICTION
PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

21 mars—3m 1po No 95, rue St. Louis

PAPETERIE ET IMPRIMERIE.
Papiers et Articles de Bureaux,

en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient concurrence toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,
RELIURE—REGLURE.

Commission et importation directe.

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
64, rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

Extrait de Café, Epices, &c.

C. Lienhard
Fabricant
D'EXTRAIT
DE
CAFE.
—321—
Rue du Camp.
Vis à vis le Marché de la rue des Magasins.

Moulins à coton de Carver.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet des célèbres moulins à coton de Carver, à 50 à 80 scies, avec les derniers perfectionnements. Aussi, moulins pour coton Sea Island—

A vendre par AARON HOBART Jr.,
24 juin—3m 6, rue de Chartres.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
301....... Rue de Chartres 301
Entre Ste-Anne et Dumaine.